

CREER OU REPREDRE A PLUSIEURS :
organiser juridiquement la présence de plusieurs associés
ou investisseurs au capital de la société (MOD25)

Introduction

Fédérer des compétences complémentaires, associer les salariés-clé à la réussite d'un projet de reprise, lever des fonds auprès d'un investisseur : autant d'atouts pour la réussite d'un projet. La majeure partie des conflits les plus courants pourrait être évitée moyennant la mise en place de mécanismes contractuels ou statutaires adaptés.

LE PROGRAMME

1. Distinction des types d'investisseurs(modes d'entrée au capital, contraintes spécifiques)

- Dirigeants associés à la création ou la reprise (définition des apports, répartition des rôles)
- Collaborateurs (BSCPE, stock-options, conséquences d'une démission ou d'un licenciement)
- Investisseur financier (actions/obligations, calendrier de sortie)

2. Contrôle du capital

- Agrément, préemption, changement de contrôle,
- Sortie conjointe / forcée, exclusion (good/bad leaver),
- Inaliénabilité, limitation des participations.

3. Pouvoir politique

- Mise en place des organes sociaux
- Répartition des pouvoirs

4. Aménagements financiers

- Répartition des dividendes
- Répartition du prix de cession
- Clauses anti-dilution
- Droit de suite

5. Formalisation de l'accord

- Choix de la forme sociale
- Choix entre pacte et statuts

6. Exécution des accords

- Exécution forcée
- Sanctions
- Contestations du prix (expertise de l'article 1843-4 du Code civil)

7. Durée et évolution

- Engagement contractuel des minoritaires
- Adhésion
- Transmission des droits
- Durée

8. Prévention et gestion des conflits

- Actions judiciaires (dissolution, mandataire ad hoc, administrateur provisoire)
- Clauses de sortie (buy or sell, meilleure offre)
- Arbitrage et médiation

OBJECTIFS – PRE REQUIS – PUBLIC VISE

Objectifs : Acquérir et développer ses compétences en vue d'une opération de reprise, de croissance externe ou de fusions-acquisitions.

Pré-Requis : Connaissances générales du monde de l'entreprise.

Public visé : Acquéreurs, Repreneurs.

DUREE DE LA SESSION

7 heures (une journée).

DEROULEMENT PEDAGOGIQUE

- Déroulement des cours par vidéoprojecteur, avec paperboard en soutien ,
- Un support de cours remis à chaque participant.

LE FORMATEUR

Me Yann MARTIN-LAVIGNE - Avocat inscrit au barreau de Paris - est spécialisé dans les aspects juridiques et financiers des dossiers de restructuration, de fusions acquisitions, LBO et capital investissement. Il accompagne régulièrement des acquéreurs et des vendeurs d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou libérales. Il intervient en qualité de formateur pour des organismes tels que Dalloz, l'EFE ou l'HEDAC (formation continue des Avocats).

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION

Suivi : Feuille d'émargement.

Evaluation : Fiche d'évaluation en fin de session.

LIEU DE FORMATION

FUSACQ – 27 rue Taitbout 75009 Paris